

Etaient présents (17) :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| - Isabelle AMBROSIN-SERRAZ | Association Savoie Mont Blanc |
| - Jean-Michel ANDREAU | Association Rotary Chambéry |
| - Martial BATON | Habitant-usager de La Motte-Servolex |
| - Alain DUBESSE | Association UDAPEI Savoie |
| - Brigitte GALLET-GAUTHIER | Habitant-usager de La Motte-Servolex |
| - Irène GIRARDOT-VASSEROT | Habitant-usager de Cognin |
| - Jean-Pierre MARIE | Habitant-usager de Chambéry |
| - Christiane NANTOIS | Habitant-usager de Bassens |
| - Nathalie NGUYEN-VERRIER | Habitant-usager de Chambéry |
| - Lionel PERROLAZ | Habitant-usager de Saint-Baldoph |
| - Yves RASSAT | Habitant-usager de Vimines |
| - Jérôme REBOURG | Association ADTC |
| - Jean-Paul RENARD | Habitant-usager de La Motte-Servolex |
| - Jean-Paul RIGNON | Association Ami 73 |
| - François SERRA | Habitant-usager de Chambéry |
| - Françoise VILLIBORD | Habitant-usager de Chambéry |
| - Sylvie VOIRON | Habitant-usager de Saint-Baldoph |

Etaient excusés (13) :

- | | |
|---------------------------|--|
| - Cindy ASSELIN | Association nationale des maîtres de chiens-guides |
| - Serge BARBIER | Habitant-usager de Chambéry |
| - Roméo CARROCCIA | Association FIDEV et Valentin Hauy |
| - Iole CHAULAND | Habitant-usager de Cognin |
| - Danièle GODDARD | Habitant-usager de Barberaz |
| - Jeanne-Marie GRIMANELLI | Habitant-usager de Chambéry |
| - Flavio INFANTI | Habitant-usager de Chambéry |
| - Pierre LACROIX | Habitant-usager de La Ravoire |
| - Paulette MIGUET | Association des Paralysés de France |
| - Georges PILLET | Habitant-usager de Saint-Cassin |
| - Philippe SAFFRE | Habitant-usager de Chambéry |
| - Isabelle TISSOT | Habitant-usager de Barby |
| - Anne VEROLLET | Habitant-usager de Chambéry |

Etaient également présents (4) :

- | | |
|-------------------|--|
| - Sylvie KOSKA | Vice-présidente de Chambéry métropole – Cœur des Bauges chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire |
| - David DUBONNET | Vice-président de Chambéry métropole – Cœur des Bauges chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs |
| - Eric KIEFFER | Direction du développement touristique et des grands équipements d'agglomération |
| - Nathalie RACINE | Animatrice de la CCSPL – Direction de l'administration générale et de la démocratie participative – Chambéry métropole - Cœur des Bauges |

Lieu et horaire :

Salle de réunion SDE – 18h30>20h10

Sylvie Koska ouvre la séance en remerciant les membres de la CCSPL pour leur présence.

Elle invite les personnes qui le souhaitent à s'inscrire à la newsletter sur le site internet de l'agglomération pour recevoir régulièrement les informations et actualités.

Elle propose d'examiner le bilan de la 8^{ème} année d'exploitation du Phare, précisant que la nouvelle DSP démarrera en janvier 2018.

Elle indique que le vice-président en charge de la délégation des grands équipements est David Dubonnet.

Elle ajoute que ce rapport sera présenté au Conseil communautaire du 26 octobre.

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, présente Eric Kieffer, agent de la direction du développement touristique et des grands équipements, et évoque le périmètre d'actions de ce service : le Phare, le Parc d'exposition, la piscine (avec le plan piscine), la patinoire, l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux, les différents conventionnements pour les gymnases de l'agglomération, la gestion des subventions aux clubs sportifs de haut niveau au titre du rayonnement dans l'agglomération...

I – Présentation du bilan de la 8^{ème} année d'exploitation du Phare 2016 par Eric Kieffer.

David Dubonnet précise que les chiffres communiqués concernent l'année 2016.

Il indique que le Phare a été mis en délégation en janvier 2009 et que la DSP a été reportée jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

Il rappelle que le délégataire est S-Pass (anciennement Vega) et souligne la plurifonctionnalité de cet équipement. Les bilans sont effectués sur les aspects sportifs, économiques et culturels.

Questions / réponses :

Une personne évoque le projet d'accueillir la coupe Davis en 2013 et demande pourquoi il ne s'est pas concrétisé, si c'est en raison d'un problème technique ?

→→ Il ne s'agit pas d'un problème technique, la salle pouvant en effet accueillir des quarts de finale, mais en raison d'un problème financier ; le budget nécessaire n'ayant pas été entièrement recueilli.

Une personne demande si les salles communales accueillant des spectacles ne concurrencent pas d'une certaine manière le Phare.

→→ Non car les dimensions des salles sont différentes et les organisateurs veillent à ne pas organiser de spectacles le même soir.

Une personne s'interroge sur l'absence de groupes anglo-saxons au Phare ou de grands chanteurs comme Johnny Halliday.

→→ Ces groupes se dirigent plutôt vers des salles plus connues et pouvant accueillir beaucoup plus de spectateurs. Il est également important de souligner que les festivals de plein air, qui se font plus nombreux, permettent d'accueillir ces chanteurs.

Une personne souligne la mauvaise qualité de la sono qui a rebuté bon nombre de spectateurs, sans oublier l'inconfort des sièges.

→→ La mauvaise qualité sonore dépend surtout des ingénieurs du son car chaque artiste vient avec ses propres techniciens.

Une personne demande quelle est la capacité d'accueil du Phare.

→→ Elle dépend de la configuration de la salle : 6 000 places assises (version sport) et un peu moins pour les spectacles car un côté et des abords sont neutralisés. La configuration de la fosse permet également d'augmenter ou de réduire la capacité d'accueil (assis ou debout).

Une personne s'étonne que des syndicats accueillent les visiteurs avec des cafés à l'entrée du forum des métiers.

→→ Ces comités d'accueil viennent sans invitation.

Une personne demande si le salon « Tarine et Abondance » se déroule tous les ans.

→→ Ce salon n'a lieu que tous les deux ans et dans des communes différentes.

Une personne demande quelles motivations a le délégataire pour reverser des bénéfices à l'agglomération.

→→ Le contrat de DSP prévoit une clause de reversement des bénéfices dès lors que ceux-ci dépassent un certain seuil mais à contrario, dans l'ancienne DSP, l'agglomération versait une participation si le prestataire n'arrivait pas à fonctionner correctement.

Un membre s'interroge sur la participation élevée de l'agglomération et demande si le déficit sera moins élevé avec la nouvelle délégation.

→→ Le nouveau contrat partage les risques en fixant des pénalités au délégataire et des limites de dépenses de la part de la collectivité. Le reversement qui s'élevait initialement à 1,3 M€ a été renégocié et ramené à 885 000 € grâce au regroupement des sites.

Un membre s'étonne que l'excédent de résultat ne s'élève qu'à 141 000 € au lieu des 529 000 € prévus sur 8 ans.

→→ Les dépenses de charges de l'ancien délégataire se sont révélées bien plus élevées que les charges envisagées dans le prévisionnel. Le délégataire a rencontré des difficultés à contrôler ses charges externes surtout celles liées aux prestations de service (gardiennage, entretien, maintenance) ; de plus, aucune pénalité n'a été prévue dans le précédent contrat.

Comment être sûr que le délégataire fait des efforts s'il est assuré d'obtenir cette participation de l'agglomération ?

→→ Le contrat définit des obligations respectives. La collectivité verse une somme fixe pour permettre au délégataire d'avoir un certain équilibre. Le candidat doit gérer un site avec des exigences particulières et des obligations de dates imposées par la collectivité et par les occupants (le handball). Un gros investissement, sur 25 ans, a également été demandé au nouveau prestataire afin de rénover totalement SavoieExpo et de créer une nouvelle salle de 2 500 places.

Un membre demande combien a coûté le Phare et si le vendre n'aurait pas été une meilleure solution.

→→ Le Phare a coûté 45 M€. Ce genre d'équipement ne peut pas être bénéficiaire au vu de la pluralité d'acteurs. Ce projet résulte d'une volonté politique. La collectivité veut garder la maîtrise du site. La DSP répond à ces multiples ambitions.

Un membre souligne qu'il aurait été intéressant de disposer de comparaisons avec d'autres agglomérations.

→→ En effet, mais il faudrait d'abord trouver un équipement similaire. Une telle comparaison ne démontrerait sans doute qu'une très petite différence car compte tenu de la taille de notre équipement, une participation de 500 000 € ne semble pas être si élevée.

Un membre demande si la CCSPL se prononcera sur le nouveau contrat ?

→→ La nouvelle DSP a déjà été approuvée par l'ancienne CCSPL. Cette CCSPL permet de poursuivre les travaux précédemment commencés.

Un membre s'interroge sur la durée du contrat : pourquoi 25 ans ?

→→ La durée du contrat correspond au temps d'amortissement et d'équilibre de l'investisseur. Même si la durée peut paraître longue, le délégataire n'est pas libre de sa gestion. Un bilan annuel est obligatoirement transmis à l'agglomération et plusieurs réunions sont programmées afin d'effectuer un contrôle régulier sur la gestion de l'équipement.

Un membre s'étonne que le Phare ne soit occupé que 90 jours par an.

→→ Cette durée représente 90 jours d'évènements, pas d'occupation. Le site peut être occupé une semaine pour un évènement qui ne se déroule que sur un jour (montage, démontage, essai sons ...). Il faut considérer l'activité du Phare dans son ensemble et pas seulement l'occupation de la salle principale. Pour information, le Phare est constitué d'une salle principale, d'une salle secondaire qui sert de gymnase d'entraînement, de quelques salons de réceptions à l'étage et au rez-de-chaussée, des bureaux, des vestiaires et des cuisines. A titre indicatif, 170 entraînements sont programmés annuellement.

Un membre demande si la nouvelle délégation a été votée ?

→→ Oui, la société SavoieExpo s'est associée avec S'Pass pour obtenir l'appel d'offres.

Un membre demande le but de la présente réunion ?

→→ La raison d'être d'une CCSPL est de donner un avis sur les dossiers importants. La DSP a été votée il y a plusieurs mois et la CCSPL a formulé son avis. La réunion de ce soir a pour but d'informer les membres de la nouvelle CCSPL sur le bilan 2016 du Phare.

2 – Questions diverses

Un membre demande si la CCSPL pourrait se réunir pour discuter du projet piscine.

→→ Ce n'est pas son rôle, mais une réunion plénière de la CCSPL peut être envisagée pour faire un point d'étape sur les différents projets en cours. Une réunion sera programmée dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

Un membre demande s'il est envisageable de programmer des visites de site ?

→→ C'est une très bonne idée.

Sylvie Koska propose aux membres de la CCSPL d'acter le rapport d'activités.

- **Avis** : les membres de la CCSPL présents prennent acte des informations qui leur ont été transmises

La séance est levée à 20h10.

La vice-présidente chargée de la concertation citoyenne,
des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire,
Sylvie Koska

